

Crime de lèse-Boucault : Après Josiane Filio, Richard Roudier au tribunal !

On se souvient que le Préfet Boucault avait déposé plainte contre la redoutable retraitée Josiane Filio, qui avait eu l'insolence de qualifier cet honorable serviteur du Parti socialiste, devenu préfet, d'incompétent.

<http://ripostelaique.com/le-prefet-boucault-traine-josiane-filio-au-tribunal-elle-a-ose-le-qualifier-dincompetent.html>

GENDARMERIE NATIONALE
Procédure en date du 25/01/2014
par GENDARMERIE NATIONALE

PARQUET DU TGI
DE
CARCASSONNE

Sous les références :
Code unité Nmr P.V. Année Nmr dossier justice
15241 00172 2014 22CG2014

**CONVOCAION EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL
CORRECTIONNEL**

Ce jour, le vingt huit janvier deux mille quatorze à neuf heures, nous trouvant au bureau de notre unité.

Nous soussigné adjudant-chef B [REDACTED], Officier de Police Judiciaire rapportons les opérations suivantes :

Agissant en application des dispositions de l'article 390-1 du Code de Procédure Pénale et conformément aux instructions reçues ce jour de M ROMANELLO Philippe Vice Procureur de la République à CARCASSONNE 11000

Notifions à :
Madame Josiane FILIO
née le 14/09/1946 à SAINT DENIS 93200 (France)
Demeurant : [REDACTED]
Profession : Retraitée

à qui il est reproché au terme de la procédure d'enquête :
Natif : 375/DELIT
Pour avoir à PARIS 75000, le 13/09/2013, en tout cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription, commis l'infraction suivante :
injure publique à l'encontre d' un fonctionnaire public, en l'espèce M. BOUCAULT, Préfet de Police, en diffusant sur le site « riposte laïque », à l'adresse url <https://www.ripostelaique.com>, les propos suivants:

[REDACTED] « l'incompétent » [REDACTED]
Comportant une expression outrageante, un terme de mépris, à l'encontre de M. BOUCAULT, Préfet de Police, à raison à ses fonctions.

Faits prévus et réprimés par les articles 23 aliéna 1 (publicité) ; 29 alinéa 2 et 33 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881.

Natif : 371/DELIT

Pour avoir à PARIS 75000, le 13/09/2013, en tout cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription, commis l'infraction suivante :
diffamation publique à l'encontre d' un fonctionnaire public, en l'espèce M. BOUCAULT, Préfet de Police, en diffusant sur le site « riposte laïque », à l'adresse url <https://www.ripostelaique.com>, les propos suivants:

[REDACTED] « Bernard BOUCAULT est il au service de la République ou du parti socialiste » [REDACTED]
ces propos comportant l'allégation ou l'imputation de faits de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération de M. BOUCAULT, à raison de ses fonctions.
Faits prévus et réprimés par les articles 23 alinéa 1 (publicité), 29 alinéa 1, 30 (pour la pénalité) et 31 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881.

La personne convoquée



L'Officier de Police Judiciaire



Même si la plainte paraît grossière et ridicule, au moins peut-on dire que Boucault a eu à son encontre quelques qualificatifs peu plaisants, bien que peu contestables. Mais

que dire de la plainte déposée contre Richard Roudier, président de Réseau Identités ? Apparemment, on rentre dans un nouveau délit, avec l'austère préfet : celui de crime de lèse-Boucault, ajouté à un délit d'humour contre fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. Nous laissons nos lecteurs juger, tout en les informant que le texte ci-dessous, où la vérité des faits est complétée par un très beau poème, vaudra aussi à Richard Roudier de comparaître, en même temps que Josiane Filio, au Tribunal de Grande Instance de Carcassonne, le 9 avril prochain, à 13 heures.

Pourtant, à la fin de son poème, Richard Roudier avait bien pris la peine de préciser que toute analogie entre Boucault et Bourricot serait fortuite. A vous dégoûter de prendre des précautions ! On peut penser que toutes les conditions sont réunies pour qu'on entende un immense éclat de rire à l'intérieur du tribunal, tant ces deux plaintes sont grotesques. Pendant que le Préfet de Valls traîne devant les tribunaux deux retraités de 67 ans, la Garde des Sceaux, Christiane Taubira, prise en flagrant délit de mensonge, sur les écoutes de Sarkozy, est toujours à son poste.

Au fait, ai-je le droit de terminer cet article en osant écrire ceci : **si tu continues, tu vas tomber sur un os, ô Boucault...** Je tremble de mon audace !

Lucette Jeanpierre

LES RAISONS POUR LESQUELLES RICHARD ROUDIER VA SE RETROUVER AU TRIBUNAL

<http://www.reseau-identites.org/communique-du-reseau-identites-monsieur-le-prefet-boucault-et-lane-charge-de-reliques/18sept>

Communiqué du Réseau identités : Monsieur le préfet Boucault et l'âne chargé de reliques

Bernard Boucault, pur produit de l'ENA, a été nommé au poste de [Préfet](#) de police en [Conseil des ministres](#) par [François Hollande](#) par décret du 31 mai 2012 et fut « installé » par le ministre de l'Intérieur [Manuel Valls](#) le 26 juin 2012.

Bernard Boucault fait partie de ces fonctionnaires qui ont choisi leur camp. Le 24 mars 2013 il a ouvertement pris parti contre la **Manif pour tous** en minorant de façon ubuesque le nombre de manifestants et en couvrant ses fonctionnaires qui

embarquaient et gazaient à tire-larigot.

En contrepoint, le 13 mai, lors de la soirée célébrant le titre de [champion de France](#) du [Paris-Saint-Germain](#) (PSG), Monsieur le préfet, confiant dans l'esprit de responsabilité des « Djeunes des quartiers » et ne voulant pas indisposer ses nouveaux maîtres qatariens, n'avait positionné qu'un dispositif allégé. On connaît la suite, illustrée par les violences et saccages de la part d'une faune de prédateurs venue en masse pour fêter l'événement.

Nous n'avons donc pas été surpris quand la manifestation projetée le 14 septembre par la mouvance patriote et déposée par le **Réseau-Identités** a été interdite. Je tiens d'ailleurs à signaler, pour la bonne forme, que contrairement à ce qui figure sur la lettre du Préfet Boucault, **le Réseau-Identités** n'est pas un « mouvement », mais un parti politique qui « concourt à l'expression démocratique » dans notre pays. Ce n'est pas un détail de l'histoire, car, en créant cette jurisprudence, le préfet peut interdire tout rassemblement de l'UMP, du F.N. ou de tout autre parti politique.

Nous n'avons pas plus été étonnés du « silence radio » total des services de la préfecture de police ou du SDIG (ex renseignements généraux) qui auraient dû se manifester pour examiner toutes les questions de sécurité qui se posent dans un défilé d'une telle ampleur. Un tel artifice n'avait d'autre objectif que de gagner du temps, ne nous laissant comme espérance qu'un hypothétique « référé liberté » et comme certitude, une démobilisation des troupes.

Sur le terrain de la forme, Monsieur le préfet nous a en tous cas démontré qu'il savait *jouer la montre*, allant jusqu'à nous empêcher d'exercer nos droits de recours, puisque j'ai reçu de ses services un appel téléphonique le vendredi 13 septembre en fin d'après-midi afin de présenter mes observations avant le jeudi 12 septembre (sic).

Sur le fond, il est bien évident que les deux arguments utilisés par le Préfet pour annuler notre manifestation sont de peu de valeur :

– lorsqu’il prend prétexte « du caractère provocateur de la thématique retenue (...) en particulier par la mouvance anti-fasciste ». Je ferai deux remarques : je m’étonne que le curseur de la bienséance et de la vie politique française soit dévolu à quelques crasseux puants et deuxièmement, comme il serait étonnant que ces individus changent de position avant au moins une génération, cela signifie que le préfet Boucault prend le parti d’interdire toute manifestation du Réseau Identités et des autres mouvements de notre camp *ad vitam aeternam*...

– Son second argument n’a pas plus de force, quand il prétend que « ce jour-là des moyens importants en forces de l’ordre seront mobilisés pour assurer la sécurité de grands évènements qui se tiendront à Paris (...) »

Or le même jour samedi 14 septembre 2013,

En soirée, boulevard de Belleville, le collectif Cheikh Yassine dirigé par l’imam salafiste Abdelhakim Sefrioui a défilé, escorté d’une voiture de police, et a pu scander ses slogans appelant à « libérer toute la Palestine », entrecoupés des « Allah O Akbar » habituels.

A 13 h, Fontaine Saint Michel une cinquantaine de personnes arborant une trentaine de panneaux et banderoles pour la défense animale occupaient la place Saint Michel au pied de la fontaine du même nom.

En début d’après-midi à la Motte Piquet une quarantaine d’*anti-fa* encagoulés et armés ont pu se rassembler tranquillement devant un café, attaquer de jeunes individus accoudés au comptoir et défoncer des vitrines.

Ces manifestations avaient-elles été déclarées, ont-elles été

autorisées ?

Enfin, à 14 h, alors que je sortais de la station de métro « Duroc » afin de m'assurer que nos sympathisants avaient respecté scrupuleusement les consignes, quant à l'interdiction de la manifestation, j'étais interpellé en *deux secondes chrono* par un commissaire de police en charge d'un dispositif policier important d'une centaine d'hommes et d'une dizaine de véhicules (voir photo) qui me laissait médusé. Il est bien certain qu'un tel dispositif aurait été largement suffisant pour assurer la sécurité de notre manifestation.

En tout état de cause Monsieur le préfet dont le départ en retraite n'est qu'une affaire de mois devrait méditer la fable de La Fontaine:

Un baudet chargé de reliques

S'imagina qu'on l'adorait :

Dans ce penser, il se carrait

Recevant comme siens l'encens et les cantiques

Quelqu'un vit l'erreur et lui dit :

« Maître baudet, ôtez-vous de l'esprit une vanité si folle.

Ce n'est pas vous, c'est l'idole,

A qui cet honneur se rend,

Et que la gloire en est due. »

D'un magistrat ignorant,

C'est la robe qu'on salue.

Evidemment toute analogie entre **Boucault et Bourricot** serait purement fortuite.

Richard Roudier

Président du Réseau-Identités

Porte-parole du Collectif de Défense des Libertés Publiques